



Directrice de la Publication : Armelle BOTHOREL – Rédacteur : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito

Statut de l' élu : nécessaire mais pas suffisant ?

Le questionnaire qui vous a été destiné en début d'année dans le cadre des 1^{ères} Assises des Maires de Bretagne montre très clairement que le statut de l' élu constitue un élément essentiel pour vivre et accomplir sereinement les responsabilités qui nous incombent.

Ainsi, les témoignages qui nous ont été rapportés soulignent la difficulté de concilier les différents temps de vie de l' élu (familial, professionnel et électif).

L'analyse de vos retours sur la question met en évidence un certain nombre de difficultés bien présentes dans le vécu des maires. Afin de bien mesurer les attentes de nos concitoyens, il nous faut une écoute et un contact permanents avec la population. Au quotidien, nous voyons bien que la fonction d' élu est à la fois technique dans les dossiers et complexe pour trouver des solutions. Dans le cœur de l' action, l' élu se révèle en véritable manager d' une équipe d' élus ainsi que des ressources humaines de la collectivité. Le nombre conséquent de réunions à assurer doit nous amener à une rationalisation des temps de réunions par souci d' efficacité...

Afin d' éviter une probable crise des vocations, il est impératif de consolider le statut de l' élu.

Consolider le statut de l' élu, c' est :

- Donner le goût à tous nos concitoyen-nes de s'engager et de se présenter aux élections ;
- Permettre aux futurs candidats aux élections municipales et communautaires de disposer de meilleures conditions d' exercice de leur mandat ;
- Concilier plus sereinement le mandat d' élu avec la vie familiale et l' activité professionnelle ;
- Disposer d' assemblées délibérantes reflétant encore plus majoritairement la diversité de la population.

Fort de ce constat, j' ai pu relayer ces suggestions auprès du Président de la République en juin 2018 au cours de sa visite dans notre département et le 3 avril dernier lors de nos Assises.

Le Président m'a paru à l'écoute des élus et disposé à faire avancer les choses sur le sujet qui constitue un vrai enjeu du prochain renouvellement des équipes municipales. D'ailleurs, le Chef de l'État a promis lors de sa conférence de presse du 25 avril dernier un statut de l'élu « digne de ce nom » qui serait « réservé » au niveau local. Son contenu est attendu et devrait être discuté d'ici la rentrée de septembre.

Armelle BOTHOREL
Présidente de l'AMF 22

1 – INFORMATIONS EXTÉRIEURES

Groupement Départemental de la Gendarmerie Nationale

Dispositif « Tranquillité entreprises »

Devant le succès remporté par l'opération tranquillité vacances, la gendarmerie au sein du département des Côtes d'Armor, a décidé d'étendre cette opération au profit des commerces et des entreprises. L'opération tranquillité entreprises (OTE) s'inscrit dans le cadre de la Police de Sécurité du Quotidien (PSQ) et bénéficie désormais à différents professionnels désireux de sécuriser leurs locaux professionnels.

Elle leur permet dorénavant de signaler à l'unité de gendarmerie territorialement compétente la fermeture temporaire de leur établissement (vacances ou autres) ou tout événement exceptionnel (réception de matériaux de valeurs, passages suspects...), au moyen d'un formulaire spécifique.

Pour adhérer à OTE, les professionnels doivent simplement s'inscrire auprès de la brigade de gendarmerie la plus proche en remplissant et en y déposant le formulaire d'adhésion joint. C'est aussi l'occasion pour les chefs d'entreprise de réaliser un auto diagnostic de sécurité à partager avec les gendarmes de la brigade locale, l'intervention d'un correspondant sûreté pouvant être sollicitée le cas échéant.

Une action de communication sur le dispositif va débiter à destination des médias, relayée par les chambres consulaires (CCI, chambre des métiers...), en liaison avec la préfecture, ainsi qu'en interne, ou encore via la page Facebook du groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor.

Vous trouverez sur la page d'accueil site internet de l'AMF 22 les documents d'information de l'opération, que vous pouvez utilement relayer, à savoir :

- note d'informations sur le dispositif OTE
- formulaire d'inscription FSIP
- questionnaire auto diagnostic
- plaquette d'informations et de conseils

Prévention des vols/cambriolages dans les locaux sportifs et associatifs

Suite à la constatation de cambriolages ou tentatives de cambriolages dans des locaux sportifs/associatifs sur le département des Côtes d'Armor, nous vous invitons à suivre ces quelques préconisations :

Avec l'arrivée des beaux jours, les festivités sont plus nombreuses et les risques de vols/cambriolages de locaux sportifs et associatifs sont plus importants compte tenu des marchandises stockées.

Pour éviter d'être victime de ce genre de faits, renforcez votre protection extérieure et intérieure en :

- Maîtrisant la végétation pour faciliter la surveillance naturelle ;
- Installant un éclairage extérieur couplé à de la détection de mouvement ;

- Installant une alarme sonore (ces locaux étant souvent isolés) ;
- Recourant à la vidéo-protection ;
- Équipant les portes de serrures multipoints et les fenêtres de volets pleins ainsi que de barreaux ;
- Conservant un minimum de numéraire dans un coffre-fort ;
- Isolant le matériel sensible/produit alimentaire dans un local fermé à l'abri des regards.

Préfecture des Côtes d'Armor

Prévention de maladies graves en lien avec certaines denrées alimentaires

Vous trouverez en **annexes 1 et 2**, le **courrier du Préfet des Côtes d'Armor** et la **note d'information relative à la prévention de maladies graves en lien avec certaines denrées alimentaires de la Direction départementale de la protection des populations**.

Bilan du contrôle de légalité pour 2018

Vous trouverez en **annexe 3**, le **courrier du Préfet des Côtes d'Armor** relatif au **Bilan du contrôle de légalité 2018** et à la **synthèse annuelle des observations faites aux collectivités**.

Association Saumur Attelage

35^{ème} Concours d'Attelage International du 5 au 9 juin 2019

Vous trouverez en annexe :

- 4. Le courrier de l'Association Saumur Attelage**
- 5. L'affiche du concours**
- 6. Le programme du concours**
- 7. Le magazine Saumur Attelage consacré au 35^{ème} concours**

Ligue contre le cancer

Espaces sans tabac

Vous trouverez en **annexe 8**, un **article intitulé « Espaces sans tabac »** de la Ligue contre le Cancer.

Région Bretagne

Appel à Manifestation d'Intérêt régional (AMI) « L'égalité femmes.hommes »

L'appel à manifestation d'intérêt régional (AMI) "**L'égalité femmes.hommes : un levier pour accompagner celles et ceux qui agissent pour un développement des territoires au service de toutes et tous**" est à présent en ligne.

Vous pouvez trouver le cahier des charges en cliquant sur ce [lien](https://www.bretagne.bzh/upload/docs/application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document/2019-05/reglement_intervention_ami_egalite_femmes.hommes_2019.docx) (https://www.bretagne.bzh/upload/docs/application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document/2019-05/reglement_intervention_ami_egalite_femmes.hommes_2019.docx).

Pour mémoire, cet AMI veut favoriser les initiatives qui visent un meilleur accès des femmes à la formation, à l'insertion professionnelle et à l'emploi dans une approche globale, ancrée dans un territoire et portée par une ambition partagée par plusieurs et nouveaux partenaires.

En encourageant le déploiement de projets expérimentaux, la Région souhaite pouvoir accompagner des actions concrètes, capables de modifier des réalités de terrain en réduisant des inégalités femmes.hommes constatées.

Depuis le 20 mai, vous pouvez déposer vos projets sur la plateforme dédiée accessible sur le site [bretagne.bzh](https://www.bretagne.bzh/jcms/prod_453348/fr/l-egalite-femmes-hommes-un-levier-pour-accompagner-elles-et-ceux-qui-agissent-pour-un-developpement-des-territoires-au-service-de-toutes-et-tous) (https://www.bretagne.bzh/jcms/prod_453348/fr/l-egalite-femmes-hommes-un-levier-pour-accompagner-elles-et-ceux-qui-agissent-pour-un-developpement-des-territoires-au-service-de-toutes-et-tous)

La date limite de dépôt est fixée au jeudi 4 juillet 2019 inclus.

Tous les projets seront examinés. L'avis du groupe technique dédié, issu du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG) sera sollicité.

Cet AMI s'adresse à toutes et tous ; il peut donc être largement diffusé.

DRAAF BRETAGNE

Xylella fastidiosa

Vous trouverez en **annexes 9 et 10**, l'**affiche relative à la bactérie Xylella fastidiosa** mettant les voyageurs en garde contre les déplacements de végétaux entre pays et la **plaquette de présentation de la bactérie**.

ADIL 22

Permanences juin 2019

Vous trouverez en **annexe 11** la **liste des permanences** de l'ADIL 22 sur l'ensemble du département pour le mois de juin 2019.

« L'ADIL 22 est une association d'accès au droit qui offre aux particuliers une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement. »

Campus ESPRIT Industries – Esli – Redon (35)

Forum « Achats publics »

Formation Performances Achats Publics délivrant un titre de niveau 1 (bac+5)

Campus ESPRIT Industries basé à Redon organise deux événements relatifs à l'Achat Public :

1 – Le forum Achats Publics – 27/06/2019 en Bretagne

- Renseignement sur le lien <http://www.campus-redon-industries.com/14eme-forum-esli/>
- inscription gratuite via le lien <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf11vY1kuRUGu5LRdc4SmlVc1i8LbAOr3CEZ3lBi5D8yan6Mg/viewform>

2 – La formation Performances Achats Publics délivrant un titre de niveau 1 (bac+5)

Plaquette du programme téléchargeable via le lien : <http://www.campus-redon-industries.com/mastere-2-p-a-p-performances-des-achats-publics/>

Ce programme a été créé en partenariat avec le Conseil Régional de Bretagne, le Ministère des Armées, le Ministère de l'intérieur, les administrations et collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'Etat, le Conseil National des Achats...

Il permet d'appréhender toutes les dimensions du métier d'acheteur public.

Le métier d'acheteur public est en pleine mutation et ce mouvement transcende même l'aspect public ou privé du métier. Les acheteurs publics ou privés, au regard du caractère stratégique du métier qu'ils exercent et des enjeux qui y sont attachés, doivent dorénavant pouvoir mobiliser plusieurs compétences : économiques, juridiques, digitales et manifester d'un savoir-être leur permettant d'harmoniser les relations inter-entreprises, inter-service, pour dégager des profits ou une qualité de service optimisée. Pour répondre à ces enjeux, l'Ecole Supérieure de Logistique Industrielle a travaillé sur le lancement en octobre 2020, sur Paris et en Bretagne, d'un Mastère 2 PAP « Performance des Achats Publics » en formation continue. Le programme, piloté par Thierry Sauvage, Directeur et Professeur de l'ESLI, co-

auteur de l'ouvrage Management des Achats et de la Supply Chain paru aux Editions Vuibert Albin Michel, a été conçu en partenariat avec les administrations centrales, les collectivités locales, le secteur hospitalier et des entreprises privées. Le Mastère PAP formera notamment aux problématiques du management des achats, qui ne se résument plus à de simples problèmes de formalisation des contrats. L'enjeu est donc de former des acheteurs d'un genre nouveau tirant le meilleur des pratiques de la commande publique et des achats du privé. Les compétences visées sont donc à la fois méthodologiques, juridiques, collaboratives et managériales.

Le Manager Achats de demain, public ou privé, sera un spécialiste de l'organisation externe, travaillant en lien avec l'ensemble des parties prenantes au processus Achats. Il sera ouvert vers l'extérieur et collaborera à la fois avec les prescripteurs et les fournisseurs pour créer de la valeur pour les clients et les usagers du service public. Il interviendra au niveau stratégique pour déterminer les axes de digitalisation, de création de valeur, de développement durable et de sécurisation dans les Achats. Le Mastère PAP mixe les acheteurs du public et du privé. Tous ces aspects se révèlent des plus stimulants et devraient répondre à l'ambition qui s'exprime pour les achats du secteur public.

2 – INFORMATION NATIONALE

Appel à candidatures « Fier(e) de ma commune » *organisé par La Gazette avec l'AMF et Franceinfo*

Vous trouverez en **annexe 12**, le **communiqué de presse** sur l'Appel à candidatures « Fier(e) de ma commune ».

3 – À NOTER SUR VOS AGENDAS

12 juin 2019 :

Réunion d'information et d'échanges sur le projet de loi pour une école de la confiance, avec l'intervention de Sébastien FERRIBY, Conseiller Technique de l'AMF Nationale, accueil à partir de 9 h 15, Salle des Roches Plates à La Méaugon